

La lettre Sivom verte

SAINT-GAUDENS • MONTREJEAU • ASPET • MAGNOAC

N° 5 - 2007

Informations du SIVOM

Saint-Gaudens - Montréjeau - Aspet
31800 Saint-Gaudens - Tél : 05 61 94 73 73

Directeur de la publication : J.L. PUISSEGUR

N° ISSN 1637-5130

Textes : le SIVOM

Photos : Eric Sentucq et SIVOM

Studio graphique Pascal Brugeilles

Imprimerie Faux - Saint-Gaudens



LE SIVOM Un service public de proximité



Depuis plusieurs années, l'Etat délègue des pouvoirs aux collectivités et leur permet de travailler davantage au niveau local. Depuis sa création en 1968 jusqu'à aujourd'hui, les élus du SIVOM ont eu à cœur de développer des services de proximité pour les habitants des communes adhérentes. En effet, ce sont les Représentants élus par le Conseil Municipal de chaque commune membre, qui décident et dirigent ensemble les actions du SIVOM. Le comité syndical est composé de 148 membres, et le Bureau syndical de 29 membres. Le regroupement intercommunal a permis de mettre en commun des moyens renforçant les compétences de chacun, d'acquiescer un fort potentiel de développement et un élargissement considérables des activités. L'intercommunalité occupe aujourd'hui une place dans le développement local pour diverses activités (voirie, portage de repas à domicile, restauration scolaire, pompes funèbres, service ordures ménagères...) les maires ont choisi de s'unir au sein du SIVOM afin d'améliorer le quotidien des habitants. Parallèlement, les responsabilités des élus qui représentent le SIVOM se sont accentuées, ils gèrent des budgets plus importants, mettent en œuvre de nouveaux services publics tout en cultivant le patrimoine communal.

Le SIVOM a su mettre en place des moyens propres en matériel et en personnel qui ont permis et permettront de conduire et réaliser des services locaux. Aujourd'hui le SIVOM emploie 197 agents; le chiffre d'affaires est de 18 642 247€.



EDITORIAL

Communiquer... Il faut le faire, exercice de démocratie directe locale, rendu indispensable de la collectivité aux usagers des divers services; mais notre structure, si importante soit-elle par ses dimensions, la nature de ses activités a effectué un long travail de structuration que les élus connaissent parfaitement, une évolution considérable dans le domaine des déchets, dans la construction d'équipements.

Ces lourdes mutations ont permis d'ancrer l'emploi local (100 postes nouveaux en 10 ans...), avec un objectif constant de rentabilité des services et de maîtrise des coûts, avec un impératif d'adaptation à la législation, équation difficile mais pleinement assumée.

Les élus sont au cœur du système, prolongement de leur mandat municipal; aucune décision n'est jamais prise sans leurs avis. Certes l'humain est faillible, mais l'erreur collective est plus rare...

Jean-Louis
PUISSEGUR
Président du SIVOM



Les emplois créés, nos nouveaux équipements et services sont là, témoignage de notre volonté d'entreprendre ici. Plus important encore pour nous, élus, est l'esprit avec lequel nous travaillons et que je m'attache à maintenir avec au premier rang de nos partenaires, le Conseil Général. Il n'y

Un sivom vivant et dynamique

aura pas d'aboutissement mais une constante évolution surtout dans le domaine des déchets. De l'élimination, nous passons à la valorisation, au retour à la matière première, et il faut nous en féliciter : nos ressources pétrolières et minérales se tarissent... Parmi les nombreuses difficultés, le geste individuel, l'effort de tous, est à promouvoir. Nous nous investissons, réunions, visites, animations scolaires et puis le marché industriel doit aller vers une meilleure valorisation des produits; la structuration du gisement arrivera à fournir les grands équipementiers (construction automobile par exemple). A ce moment là j'espère qu'une meilleure vente des produits recyclés permettra de minimiser la facture et de récompenser l'effort de tri au delà de la satisfaction du geste.

Une chose est sûre : la pleine conscience de nos responsabilités n'altèrera pas notre foi pour un SIVOM vivant et dynamique.

BIOGAZ

Ces déchets qui font de l'électricité

Nous en avons déjà parlé dans notre précédent numéro : le Centre d'Enfouissement Technique du Pihourc, produit ce que l'on appelle du biogaz. Celui-ci est issu de la fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène et il est principalement composé de méthane (dont les propriétés physico-chimiques s'apparentent à celles des gaz naturels fossiles bruts), de gaz carbonique et d'azote. Comme l'exige la législation, ce biogaz doit être brûlé via des torchères. A moins qu'on arrive à le valoriser, que l'on s'en serve pour produire de l'énergie... électrique. C'est cette voie qu'a choisi de suivre le SIVOM depuis août



2006 en construisant, à l'entrée du site du Pihourc, une unité qui transforme, après divers traitements, le biogaz en électricité. Divers traitements ? Schématiquement, le biogaz est amené vers la centrale par des conduites. Là, un pré-traitement permet de filtrer certains composés et d'enlever l'eau (qui suit son chemin jusqu'au bassin lixiviat, il n'y a pas de rejet dans la nature). En effet, le gaz est refroidi afin d'éliminer l'eau qui pourrait corroder les moteurs.

Le SIVOM s'est appuyé sur le Bureau d'Etudes SOGREAH, qui intervient déjà au niveau du CET du Pihourc et qui connaît parfaitement le contexte, et a confié la construction de la centrale à la société Eneria. Les moteurs sont de marque Caterpillar. Un effort particulier a été porté sur l'architecture du bâtiment dont l'environnement immédiat est protégé par des pièges à son. Un service d'astreinte surveille le bon fonctionnement de la centrale. Cette unité de valorisation permet de produire 1600 KW/heure soit sur une année, l'équivalent des besoins en électricité de 2200 foyers. Un contrat d'achat a été signé avec EDF pour une durée de 15 ans. Le résultat environnemental est évident ; le résultat économique sera intégré dans le calcul de traitement de la Tonne de déchets.

La production électrique 2006 : 11 111 méga-watt

La collecte sélective à Montréjeau et Saint-Gaudens

Petit rappel des jours de collecte pour les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau, «la collecte sélective une petite gymnastique au quotidien»...

Depuis quelques mois vous avez adopté de nouvelles habitudes pour sortir le bon bac au bon moment : la collecte sélective vous concerne tous maintenant. Une couleur de couvercle pour chaque type de déchets, et des jours de collecte bien précis, c'est une petite gymnastique que chacun d'entre nous peut faire en un minimum d'effort. Mais parce que parfois la gymnastique n'est pas notre sport favori, nous vous facilitons l'exercice en vous rappelant les jours à suivre selon votre lieu de résidence



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 573 486

Un guide de tri à votre disposition.



CHIFFRES CLES

362 tonnes quantité d'emballages et journaux triés depuis le lancement de la collecte sélective

soit 5 kg par mois pour chacun d'entre nous

11 %

représentent les erreurs de tri des bacs collectés.

(barquettes de viande, films et sacs plastique, pots de produits laitiers,...)
Encore un petit effort peut faire baisser ce taux de refus !

Montréjeau

Pour le centre-ville...

- ...il y a chaque semaine
- deux collectes d'ordures ménagères : **le lundi et le vendredi** > bac couvercle noir
- une collecte sélective pour les recyclables : **jeudi** > bac couvercle jaune

Pour la zone pavillonnaire...

- ...il y a chaque semaine
- une collecte d'ordures ménagères, **le mardi** > bac couvercle noir
- une collecte sélective de recyclables **le jeudi** > bac couvercle jaune
- une collecte pour les déchets organiques **le mercredi** > bac couvercle vert

A noter pour Montréjeau et Saint-Gaudens

- Pour compléter votre geste de tri du verre, de nouvelles colonnes en bois insonorisées sont installées.
- Ceux qui ont un jardin ou une cour intérieure pourront demander un composteur pour leurs déchets organiques.

Saint-Gaudens

Pour l'hyper-centre...

- ... il y a chaque semaine
- 3 collectes d'ordures ménagères **le lundi, le mercredi et le vendredi** > bac couvercle noir
- ...et à tout moment
- 6 Points Tri autour du centre ville > colonnes (bandes jaune, bleu et verte) pour vos emballages recyclables.

Pour la zone pavillonnaire...

- ...il y a chaque semaine
- une collecte d'ordures ménagères bac couvercle noir **le lundi** > entre Av. M. Joffre jusqu'au boulevard d'Encore (comprenant : Av. de Boulogne et Av. de l'Isle)
- le jeudi** > en dehors Av. M. Joffre jusqu'au boulevard d'Encore (comprenant : Av. M Foch, Av. Kennedy, rue des Caussades et Rte de Landorthe)
- le mardi** > bac couvercle jaune

Pour les Serres et Liéoux...

- ...il y a chaque semaine
- une collecte d'ordures ménagères, **le mercredi** > bac couvercle noir
- 3 Points Tri Serres de Cazaux, de Nérours et Liéoux > colonnes (bandes jaune, bleu et verte) pour vos emballages recyclables.

La collecte sélective rurale

Pour faire le tri, divers moyens existent, adaptés au territoire. Ainsi pour le SIVOM, deux équipements se côtoient : les bacs individuels dans les zones urbaines de Saint-Gaudens et Montréjeau, et les colonnes des Points-Tri.

Pourquoi des Points-Tri ?

Parce que la densité d'habitation est trop faible pour justifier d'un passage en porte-à-porte (19 107 habitants en zone rurale), les villages sont équipés avec des colonnes d'apport volontaire. 1 point-tri pour 300 habitants, et au moins 1 par commune (sauf à Barthe, Betpouy et Casterets) soit **114 points-tri en zone rurale**.

Ainsi près de 60% de la population du SIVOM peut trier ses emballages dans les trois colonnes :

- bande jaune : bouteilles plastiques, cartons, briques alimentaires, boîtes en acier et aluminium (ce qui représente 8.79 kg en 2006 par habitant du SIVOM en zone rurale)

- bande bleu : journaux-magazines et prospectus (ce qui représente 28.10 kg en 2006 par habitant du SIVOM en zone rurale)

- bande verte : bouteilles et bocaux en verre (ce qui représente 23.24 kg en 2006 par habitant du SIVOM en zone rurale et urbaine)

Les quantités collectées sont de 36.7 kg par habitant par an (sans le verre). C'est une bonne performance, qui peut être améliorée. Vous en entendez parler à la radio, vous le voyez à la télévision, trier ses déchets, c'est un petit geste qui compte beaucoup pour l'environnement.

L'entretien

Les agents de collecte enlèvent régulièrement les éventuels objets laissés au pied des colonnes et signalent si il y a présence d'encombrants. De plus, un agent du SIVOM équipé d'un fourgon aménagé passe régulièrement nettoyer les points-tri.



Les pourquoi du tri sélectif

Le tri sélectif et le recyclage des emballages ménagers sont une manière efficace de préserver, en les économisant, les ressources naturelles.

A titre d'exemple, 1 tonne de bouteilles plastiques triée, c'est 800 kilos de pétrole brut économisés ; 1 tonne d'aluminium (canettes, barquettes) recyclée, c'est une année de consommation d'électricité pour 3 personnes économisée ; 1 tonne d'acier (boîtes de conserve) triée et recyclée, c'est 1,5 tonne de minerai épargnée ; 1 tonne de verre récupérée, c'est 600 kilos de sable qu'on laisse tranquille. Ces chiffres avancés, le tri sélectif devrait devenir un réflexe, une obligation civique, l'affaire de chacun. Et pourtant...

C'est une des raisons pour lesquelles l'obligation de tri, est inscrite dans la directive européenne du 11 février 2004 : au plus tard le 31 décembre 2008, 60% au minimum du poids des déchets d'emballages seront valorisés par recyclage ou valorisation énergétique. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Haute-Garonne, prévoit un taux de recyclage des emballages et journaux magazines de 28% en 2007 et de 31% en 2012, un taux de valorisation organique (déchets verts et organiques) de 13% en 2012.

Le site du Pihourc

novateur en matière de traitement



Déjà en 1976, le site de Liéoux était exploité en décharge contrôlée pour les besoins de la ville de Saint-Gaudens. Après l'adhésion de la ville au SIVOM en 1990, des aménagements ont été réalisés pour le captage des lixiviats, la création de fossés, le captage du biogaz....

Les élus du SIVOM ont souhaité une réhabilitation du site (environ 1 350 000€) dans un souci permanent de protection de l'environnement. Le site du Pihourc a donc été remis aux normes grâce à l'accompagnement de spécialistes et il applique depuis 1996 les pratiques les plus récentes en matière de traitement. Une grande attention a été portée à l'élaboration du centre d'enfouissement du Pihourc et par exemple, depuis quelques années en plus de l'étanchéité du fond du casier de déchets, les talus sont également pourvus d'un complexe d'étanchéité constitué de plusieurs protections. Ce nouveau système remplace l'argile et permet à la fois de mieux protéger l'environnement (diminution des nuisances olfactives en période estivale ou l'argile se craquelle...) et de valoriser les déchets (accélération et amplification de la production de méthane qui facilite le captage du biogaz, ce dernier étant valorisé aujourd'hui en électricité grâce à l'unité de valorisation du biogaz). Actuellement, de par ses installations (la Plate-Forme de compostage et la centrale de valorisation du biogaz) le site du Pihourc est l'un des seuls à pratiquer en même temps le traitement des déchets et leur valorisation. Il est devenu un lieu où la sécurité et la

protection de l'environnement sont les principales préoccupations. Aussi grâce aux efforts mis en place, le site a été **certifié ISO 14 001** (norme environnementale) en décembre 2006. Un dossier en cours : l'extension du site qui permettra d'accueillir les déchets des communes adhérentes, pour une durée d'exploitation d'environ 23 ans (soit 85 000 t de déchets par an) après 2012.

Toujours dans l'objectif de progresser, le SIVOM va se doter des meilleures techniques et pratiques actuelles pour le site. Les nouvelles installations prévues concernent plus particulièrement le Centre d'Enfouissement Technique, par la mise en place d'un Bio-réacteur, technique d'exploitation qui consiste à améliorer le procédé habituel en favorisant la fermentation des déchets, cela crée des conditions favorables à l'augmentation de la production du biogaz en diminuant les émissions de gaz et la production des lixiviats). De plus, le SIVOM a en projet de créer une station de traitement des lixiviats sur le site.

L'exploitation du CET a permis au SIVOM d'acquérir un savoir-faire précieux dans le domaine de l'enfouissement. D'autre part, l'enfouissement est la solution économique la plus performante.

Enfin, les élus ont prévu de réduire les contraintes sur l'environnement et pour les riverains en ne négligeant aucun paramètre : des études paysagères, olfactives et faunistiques seront approfondies.

ENVIRONNEMENT

L'ISO 14 001



Depuis de nombreuses années, le SIVOM ne cesse de mettre en œuvre les meilleurs moyens techniques afin de protéger l'environnement. En effet, le site du Pihourc, par son activité principale d'enfouissement des déchets, comporte des risques potentiels (nuisances olfactives sur le voisinage, impacts sur les eaux, le sol). C'est pourquoi en avril 2005, le SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet a décidé d'accentuer ses efforts et d'aller plus loin que la réglementation déjà exigeante, en mettant en place un Système de Management Environnemental respectant la norme environnementale ISO 14 001. C'est donc depuis le 5 décembre 2006 que le site du Pihourc avec toutes ses activités, est certifié conforme à la norme ISO 14 001.

Cette certification est valable 3 ans, avec des audits de contrôle réguliers.

L'engagement de progrès voulu :

- **Améliorer** continuellement ses gestes pour la protection de l'environnement.
 - **Respecter** la réglementation et autres exigences.
 - **Gérer et diminuer** les impacts négatifs sur l'environnement.
- Nos actions au quotidien :**
- **Réduire** les nuisances sur le voisinage (odeurs...).
 - **Maîtriser** les impacts potentiels sur les eaux superficielles et souterraines (lixiviats).
 - **Renforcer** la sécurité des installations et des conditions de travail.
 - **Anticiper** les situations d'urgence pour mieux les maîtriser.
 - **Pratiquer** de la transparence en matière d'environnement pour en faire une priorité.

L'opération Brikkado

BRIKKADO : des briques pour fabriquer du papier cadeau...

17 écoles, soit environ 350 enfants, se sont associées au SIVOM, à Alliance Carton Nature, et à l'UNICEF, pour l'opération BRIKKADO. Toutes les briques alimentaires (lait, jus de fruit,...) collectées du 20 novembre au 6 décembre 2006 par ces écoles, seront recyclées en papier cadeau UNICEF.

3 briques = 1 rouleau de papier cadeau = 1 vaccin

L'opération 2006 a donné une balle de 340 kg soit environ 1215 briques collectées. C'est un réel succès.

DECHETS ORGANIQUES

Plateforme de compostage : fabriquer son propre terreau

La Plate-Forme de compostage est une autre façon de valoriser nos déchets, au Pihourc, la Plate-Forme reçoit chaque année environ 4500 tonnes de déchets verts et organiques qui permettent la fabrication du compost. Le compost s'utilise pour plusieurs raisons : il stimule l'activité biologique du sol, il augmente la capacité de rétention d'eau, il restructure et aère le sol, il limite les risques de lessivage et de maladies chez les végétaux.

Depuis cet été, le SIVOM a lancé l'opération de distribution de composteurs individuels sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat. Un composteur est un contenant sans fond en plastique ou en bois, d'une contenance de 300 litres, qu'on place dans son jardin à même la terre et dans lequel on met, au lieu de les jeter dans une poubelle classique, les épluchures de fruits ou



de légumes, les restes de repas, le marc de café, les sachets de thé... ainsi que les déchets verts.

A l'intérieur du composteur, les déchets se dégradent de façon naturelle (c'est le jeu des insectes et des micro-organismes), fabricant le compost, qui n'est rien d'autre qu'un

terreau naturel. Le but, vous l'aurez bien compris, est de réduire au maximum la quantité d'ordures ménagères proposée au ramassage,

tout en fabriquant son propre engrais à utiliser pour les espaces verts ou pour les fleurs. Les composteurs sont fournis aux foyers volontaires disposant d'un coin de jardin pour l'installer. Pour leur acquisition, une participation financière de 10€ pour le plastique et de 20€ pour le bois est demandée.

Un suivi de l'opération sera effectué par des techniciens du SIVOM afin de conseiller et de vérifier l'efficacité du système et du matériel.

SECURITE

Aiguilles usagées : un circuit différent

Nous l'évoquions dans notre précédent numéro ; depuis, les choses ont évolué : le SIVOM innove en matière de collecte et de traitement des DASRI, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Autrement dit, les aiguilles de seringues, que les trieurs du centre de tri trouvaient fréquemment dans les déchets recyclables ; certains se sont même piqués avec les risques et les phobies que cela peut entraîner.

Aujourd'hui, et cela depuis mars 2006, quand les personnes en auto-médication vont chez leur pharmacien, elles retirent en même temps que leur premier traitement un petit collecteur individuel destiné à recueillir les aiguilles usagées. Une fois ce collecteur rempli, il doit être rapporté dans une des déchetteries du SIVOM où le gardien donne un nouveau collecteur. Le collecteur plein est quant à lui évacué via une filière spécifique et incinéré à Toulouse.



Les déchetteries

Un seul geste suffit : le tri



L'entrée dans la société de consommation a engendré une accélération de la quantité de déchets, due également à l'accroissement de la population. C'est pourquoi il était temps de réagir, notre planète n'est pas une décharge, un seul geste

suffit : le tri. Le SIVOM vous donne les moyens par l'intermédiaire du tri sélectif et de ses quatre déchetteries (Saint-Gaudens, Les Tourelles, Aspet, Castelnau-Magnoac) d'adopter cette attitude. Ces équipements sont destinés à apporter un service, le meilleur possible à la population du SIVOM.

C'est pourquoi, pour éviter tout dysfonctionnement, chaque foyer a été doté d'un macaron pour son véhicule afin de pouvoir entrer dans les déchetteries de la zone. Le personnel est chargé d'orienter les gens selon les déchets qu'ils apportent ; un personnel qui a parfois fort à faire avec certains comportements inciviques. La déchetterie est le service complémentaire des autres modes de collecte et permet une transition entre le tri et la valorisation.



La déchetterie d'Aspet



La déchetterie des Tourelles à Montréjeau

La proximité de nos déchetteries devrait pouvoir permettre aux usagers une plus grande implication dans le tri des déchets ce qui devrait freiner l'augmentation des dépôts sauvages et ainsi réduire les impacts environnementaux.

Traitement et valorisation des déchets

Le SIVOM se charge de transférer les déchets déposés en déchetterie vers une destination adaptée à leur nature :

- **Bois** : valorisé par EGGER ROLL
- **Cartons** : conditionnés au Centre de Tri sont recyclés par CORENSO (Aquitaine)
- **Ferraille** : valorisée par Comminges Métaux Service (Montréjeau)
- **Déchets Ménagers Spéciaux** : traités par Triadis (Haute-Garonne)
- **Déchets verts** : compostés à la Plate-Forme du Pihourc.
- **Batteries auto** : traitées par TRIADIS.
- **DASRI** : ARC Hygiène et Environnement

La gestion des déchets

Tonnage cumulé des 4 déchetteries

Détail des tonnages par nature de déchets déposés dans nos quatre déchetteries en 2006 et du coût du transport et du traitement.

PRODUITS	QUANTITE	TRAITEMENT
Encombrants	2207 T	164 024 €
Ferrailles	672 T	17 326 €
Déchets verts	1994 T	109 144 €
Bois	498 T	24 500 €
Gravats / chantiers	1454 T	17 046 €
Ménagers / spéciaux	9 T	20 097 €
Batteries	15 T	528 €
Cartons	120 T	628 €
DASRI		1 541 €
TOTAL	6969 T	354 834 €

CHIFFRES CLES

203 kg
quantité de déchets déposés en déchetterie par habitant

● soit 6969 tonnes traitées pour 34352 habitants (32 529 du Sivom plus 1 823 habitants pour les communes sous convention)

53 %
part du coût de traitement des déchets sur le budget global des déchetteries

● la part de la masse salariale représente 30 % et les frais de structure, financier et de fonctionnement 17 %

H ORAIRES D'OUVERTURE 4 sites à votre service

Aspet - Montréjeau «les Tourelles»
et Castelnau-Magnoac

- Eté
Mardi : 14h00 à 18h00
Mercredi au samedi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Hiver
Mardi : 13h30 à 18h00
Mercredi au samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Saint-Gaudens

- Eté
Lundi au samedi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
Dimanche : 9h00 à 12h00
- Hiver
Lundi au samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Dimanche : 9h00 à 12h00



M AGNOAC 26 nouvelles communes

Depuis le mois de mai 2006, 26 nouvelles communes du canton de Castelnau-Magnoac ont rejoint le SIVOM. Le tri sélectif y a aussitôt été mis en place et des points-tri installés. Il y en a en moyenne 1 par village, sauf pour les communes de Barthe et Betpouy ; Casterets ne disposant que de la colonne à verre. A titre indicatif, la moyenne nationale est de 1 point d'apport volontaire pour 500 habitants. Le SIVOM en installe 1 pour 300 habitants. Quant à la déchetterie, des aménagements ont été faits pour en améliorer la qualité d'accueil. Les gravats, qui ne pouvaient être reçus jusque là, peuvent désormais être déposés. Et du compost en vrac est proposé.

A SAVOIR

Recyclage

Cartouches d'encre & téléphones portables

Le SIVOM a mis en place depuis le 1^{er} août 2007 une collecte de cartouches d'encre et de téléphones portables usagés, dans ses quatre déchetteries.

- Pour participer à la protection de l'environnement : Ces produits contiennent des substances toxiques, il est donc préférable de ne pas les enfouir.
- Pour économiser des ressources naturelles (exemple : 2.5 litres de pétrole par cartouche laser)
- Pour développer le recyclage : après leur collecte ils seront reconditionnés ou réutilisés.

Cette collecte est réalisée au profit de l'association «Enfance et Partage» pour aider les enfants maltraités.

Ne jetez plus vos équipements électriques et électronique (DEEE)



Une nouvelle vie leur est promise...

En effet, à compter du 15 novembre 2006, les ménages qui font l'acquisition d'un équipement électrique ou électronique (TV, frigo, ordinateur, téléphone, outils, ...) ont la possibilité de rapporter leur ancien matériel hors d'usage chez le distributeur. Rendue obligatoire par une Directive Européenne, une nouvelle filière est en place afin de garantir le meilleur traitement et un recyclage optimal de ces équipements.

Aussi, dès vos prochains achats, pensez à ramenez vos appareils électroménagers usagés chez votre vendeur. La déchetterie pourra toutefois continuer à accueillir ces déchets si vous n'avez pas d'autres solutions.

En effet, d'ici fin 2007, le SIVOM va contractualiser avec les repreneurs des DEEE et mettre en place une collecte spécifique via ses déchetteries.

Les éco-taxes : une évolution importante

Recycler plutôt que détruire... Chacun comprendra que l'organisation des filières est un préalable indispensable. Progressivement, les produits en fin de vie trouvent des solutions, obligatoirement alimentées par des éco-taxes ajoutées au prix des produits par les fabricants. Ce qui revient à dire que c'est le consommateur qui paie, celui qui achète un produit, plutôt que le contribuable, c'est-à-dire l'ensemble de la population, pour la gestion de ces déchets. C'est un moyen qui doit orienter les fabricants vers la recyclabilité des produits, qui doit permettre de créer des emplois pour redonner vie aux appareils. Les collectivités telles que la notre suivent avec intérêt ces évolutions.

La répartition de la facture par nature de services

Trier une poubelle d'ordures ménagères est quasiment impossible, une impossibilité tant mécanique qu'humaine, qui se comprend aisément. C'est pour cela qu'un pré-tri est nécessaire, geste indispensable pour favoriser la séparation ensuite opérée au centre de tri par catégorie d'emballages ou de papier, afin de diriger les balles constituées vers les filières de recyclage. Mais, même si l'environnement n'a pas de prix, le tri sélectif a un coût, que les élus s'attachent à minimiser.

La collecte sélective implique l'acquisition de conteneurs et la mise en place de tournées spécifiques, raison pour laquelle la fréquence des collectes d'ordures ménagères diminue lorsque c'est possible, un coût amplifié par la quantité de déchets à traiter. Notre société de consommation fabrique aujourd'hui plus du double de déchets qu'il y a 40 ans. A titre d'exemple, les habitants du SIVOM produisent chaque année environ 368 kg d'ordures ménagères. Notre poubelle contient de plus en plus d'emballages dont certains sont recyclables. Pour chaque emballage valorisé, Eco-emballages reverse un soutien financier. Les produits triés sont revendus aux filières de recyclage. Ce sont d'autant de ressources supplémentaires qui minimisent le coût des équipements. La qualité et la quantité du tri sont donc essentielles.

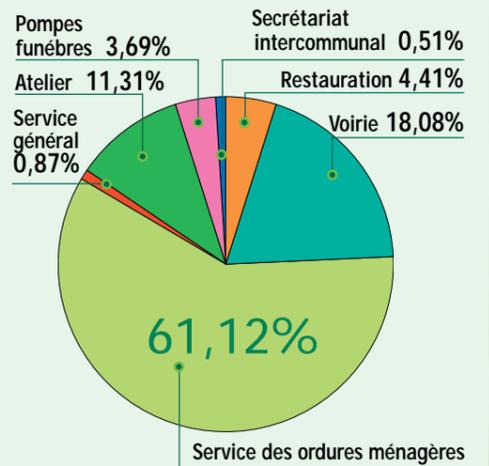
CHIFFRES CLES

Importance des services

Chiffre d'affaires : 18 642 247 €

Nombre d'agents : 197

Répartition du chiffre d'affaires pour chaque service



Collecte	22,11%	Compostage	1,74%
Transport	12,12%	Déchetterie	5,93%
Traitement	48,52%	Centre de tri	9,58%

Coût de la gestion des ordures ménagères

DEPENSES		RECETTES	
COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	COUT TOTAL
ORDURES MENAGERES Ordures ménagères Poubelles chez l'habitant 1 056 844 € 10 camions/bennes 28 agents	Centre d'Enfouissement Technique du Pihourc + 602 256 € Traitement des 11 964 tonnes pour le territoire du SIVOM		1 659 100 €
EMBALLAGES, JOURNAUX, VERRE Emballages, journaux, verre Bacs à couvercle jaune chez l'habitant et points-tri supports de communication 214 134 € 2 camions 3 agents	Centre de tri de Villeneuve de Rivière + 100 290 € Traitement des 957 tonnes et conditionnement pour le territoire du SIVOM	Filières de recyclage - 119 878 € Soutiens financiers Eco-Emballages Ventes de produits Subventions communication	194 546 €
DECHETTERIES Déchetteries Equipement de collecte pré-tri + 674 120 € 25 caissons 7 agents	Transport et traitement des déchets vers les filières dédiées	- 54 293 € Reprise des produits (ferraille, batteries)	619 827 €
Coût global de la gestion des déchets		- 174 171 €	2 473 473 €

Le coût global comprend les dépenses moins les recettes.

C'est sur la base de ce total que sont déterminés les montants des participations communales

A SAVOIR

Dans votre facture, les différentes opérations liées à la gestion des déchets représentent les parts suivantes :

- La collecte sélective et le tri seulement 7,9 % des dépenses totales
- Les déchetteries 25 %
- Pour les ordures ménagères : collecte 42,7 % et enfouissement 24,4 %

A savoir qu'il n'y a pas de TVA appliquée au service ordures ménagères du fait d'une exploitation en Syndicat Intercommunal.



ACTUALITE

A NOTER

TEOM : Des modifications réglementaires

La loi permet dorénavant de plafonner les bases de calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour limiter les écarts. Comme nous nous y étions engagés, le Comité Syndical du 12 octobre 2006 a voté à l'unanimité le plafonnement à hauteur de 3 fois la valeur moyenne des bases locatives. Cette décision s'est appuyée sur l'analyse de l'impact du plafonnement sur chaque commune adhérente, afin d'évaluer les répercussions pour les contribuables.

Le SIVOM, suit avec attention les expériences menées au niveau national afin de proposer à ses habitants le système de facturation le mieux adapté.

UNE EXPERIENCE A SUIVRE

La facturation des déchets au poids ?

C'est techniquement possible par l'identification de poubelles munies de puces électroniques et par un équipement de pesée des véhicules de collecte. Il existe quelques expériences en France, qui méritent d'être suivies avec intérêt. Il faut cependant que le geste de tri mûrisse pour la majorité de la population, ce qui n'est pas actuellement le cas, malgré les efforts entrepris. Nous restons persuadés que cela viendra, mais pas encore, face aux déviations possibles et aux coûts de la maintenance.

M E M O

INFO PRATIQUE DU SIVOM

Sivom
 Saint-Gaudens - Montréjeau - Aspet
Des services à votre disposition
 31800 Saint-Gaudens
 Tél : 05 61 94 73 73

Service de portage de repas à domicile
 (personnes de plus de 60 ans)
 Tél : 05 61 94 73 72
 Pensez-y ! un service à la carte... plus de 200 repas livrés par jour

Pompes funèbres
 (siège à Clarac) :
 Pour faciliter toutes vos démarches
 Tél : 05 61 94 17 40
 Rapatriement du défunt au domicile ou en chambre funéraire, transport de corps avant ou après la mise en bière, déclaration de décès, organisation d'obsèques religieuses ou civiles, inhumation, choix d'un cercueil, contrat obsèques...

Toute question sur le tri, les ordures ménagères :
Numéro vert : 0800 573 486



La lettre verte est imprimée sur papier recyclé